

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Résumé de la deuxième session
ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 26 mai 1997

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Point 2 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2R/97/2

24 avril 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DE COUVERTURE

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

1. Le Directeur exécutif présente au Conseil d'administration, pour examen, trois rapports d'évaluation concernant un même thème traité dans trois différentes régions du monde, à savoir l'utilisation de l'aide alimentaire au service des populations pauvres et souffrant de la faim dans le cadre d'activités d'appui à la conservation et à l'aménagement des terres et des ressources hydriques. Ces rapports analysent les activités mises en oeuvre en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
 - a) L'évaluation intérimaire du projet Ethiopie 2488 (Elarg.3) - "Restauration des terres et mise en place d'infrastructures en milieu rural" examine le plus grand projet vivres-contre-travail jamais mis en oeuvre en Afrique, et qui appuie les activités de conservation des terres et des eaux dans quatre régions sérieusement dégradées.
 - b) L'évaluation sectorielle sur l'aménagement des ressources naturelles au Pakistan analyse quatre projets, qui contribuent à l'aménagement et à la conservation des ressources naturelles dans quatre régions du pays.
 - c) L'évaluation thématique passe en revue trois projets où l'aide alimentaire est utilisée à l'appui de l'aménagement et de la conservation des sols et des eaux en Bolivie, au Nicaragua et au Pérou.
2. Ces trois études parviennent à des conclusions présentant toutes une remarquable analogie, à savoir:
 - a) passage d'une approche centrée sur les problèmes techniques à une approche axée sur la personne humaine, et ajustement des stratégies d'exécution à ce changement, afin de mieux remédier aux problèmes des pauvres qui ont faim.
 - b) l'importance capitale à accorder à la conservation et à l'aménagement durable des terres et des eaux pour assurer la sécurité alimentaire des groupes de population vulnérables dans ces régions appauvries, où le manque de terres a contraint les pauvres à s'installer sur des terres peu propices à l'agriculture;
 - c) l'importance d'aménager ces régions et de s'en occuper de manière cohérente, en respectant la division naturelle des bassins versants et l'organisation sociale, afin d'assurer une utilisation durable des terres;
 - d) l'importance de la participation des bénéficiaires au choix des sites, à la planification et à l'exécution des programmes de conservation et d'aménagement et à l'entretien des terres une fois les travaux réalisés;
 - e) l'importance du rôle du PAM, non seulement comme pourvoyeur d'une aide alimentaire pour encourager les communautés à participer aux activités, mais aussi comme appui au gouvernement afin de favoriser l'action entreprise pour faire face à cette tâche écrasante.
3. Le Conseil d'administration est invité à prendre note des rapports d'évaluation et à approuver le plan du Secrétariat visant à intégrer les recommandations et les enseignements tirés de ces évaluations dans les futurs travaux du PAM.



